



Paris, le 3 novembre 2025

Destinataires :

Comités régionaux,
Pour diffusion aux clubs de Tumbling et
Gymnastique Acrobatique

Réf : GM/ED/2025-973

Direction des compétitions et de la Haute performance

Affaire suivie par : Emilie Defaye

☎ 01.48.01.24.81

Objet : Engagements prévisionnels sélectives inter-régionales

Filière Nationale et Élite TU - GAc sélectives

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Des engagements prévisionnels sont mis en place afin d'anticiper l'organisation des sélectives inter-régionales en Tumbling et Gymnastique Acrobatique (filières Nationale et Élite).

Ces engagements prévisionnels ont pour objectif de quantifier le nombre de gymnastes ou unités susceptibles de participer à chaque compétition pour définir au plus tôt et de façon précise le programme prévisionnel de celle-ci.

Ils n'ont toutefois qu'un caractère indicatif, seuls les engagements nominatifs étant pris en compte pour la participation et les droits d'engagement. Des modifications de catégories, de nombre d'engagés, voire des engagements sur une autre sélective restent donc possibles lors de la réalisation des engagements nominatifs.

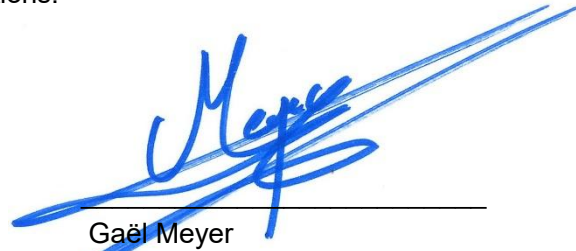
La période d'ouverture des engagements prévisionnels est commune à toutes les sélectives inter-régionales : du 10 novembre 2025 au 1er décembre 2025. Ils sont à effectuer dans l'interface EngaGym, selon les modalités habituelles et en prenant en compte les 3 compétitions ouvertes à votre association en fonction de sa région (sélective inter-régionale Est / Nord / Ouest / Sud-Est / Sud-Ouest).

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir faire le nécessaire dans les délais impartis et le plus précisément possible. Par le passé, nous avons pu constater des écarts importants entre les prévisionnels et les nominatifs, avec parfois une diminution allant jusqu'à 75 %, mais aussi des augmentations pouvant atteindre 40 %. L'engagement de tous les clubs dans cette démarche permettra de réaliser les programmes prévisionnels avant les vacances de Noël, et notamment de déterminer si les compétitions se feront sur une ou deux journées.

Conformément à la Lettre FFGYM de septembre, dans le cas où une compétition sélective dépasserait sa capacité maximale d'accueil, les clubs n'ayant pas réalisé les engagements prévisionnels pourraient se voir refuser leur participation.

En complément, vous trouverez en pièce jointe le tableau récapitulatif des dates de forclusion ainsi que les lieux validés pour les sélectives 2025.

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



Gaël Meyer
Directeur Technique National

Copie : X. Tavignot – Y. Arzac – G. Meyer – M. Tixier – A-M. Basset – M. Limbach-Tarin – Coordonnateurs ETR